



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 19/11/2020  
Reçu en préfecture le 19/11/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20201116-2020\_11\_282-DE

**SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**2020-11-282 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 9 novembre 2020**

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

**Absents :**

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETU  
PARTICIPATIVE  
MISSION LOCALE DU LIBOURNAIS : COTISATION 2020**

Envoyé en préfecture le 19/11/2020 - 2/2  
Reçu en préfecture le 19/11/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20201116-2020\_11\_282-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Jeunesse, de l'Insertion, de l'Attractivité du monde étudiant et de la Démocratie participative,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission en charge de la jeunesse, de l'insertion, de l'attractivité du monde étudiant et de la démocratie participative du 10 novembre 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 novembre 2020,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) adhère à la Mission Locale du Libournais qui agit dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire communautaire par le biais de 7 antennes : Coutras, Guîtres, Izon, Libourne, Saint-Denis de Pile, Saint-Seurin sur l'Isle et Saint Médard de Guzières.

Au regard du bilan présenté par la Mission Locale du Libournais pour l'année 2019 sur le territoire de La Cali, il convient de noter que 1 652 jeunes ont été accompagnés dont 660 en premier accueil, et que :

- 52 % des jeunes accompagnés sont des femmes,
- 42% n'ont pas de diplôme,
- 220 jeunes sont entrés en formation ou ont repris un parcours scolaire,
- 653 jeunes ont obtenu un contrat de bénévolat, contrat d'alternance ou sont entrés en emploi.

Au regard du rôle rempli par la Mission Locale du Libournais, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association et d'attribuer au titre de l'année 2020 une cotisation de 189 224,28€ soit 2,04€ par habitant sur la base de 92 757 habitants.

Dans ce cadre, la convention d'objectifs signée entre La Cali et la Mission Locale du Libournais pour la période pluriannuelle 2018-2020 se poursuit dans les mêmes modalités et engagements respectifs entre les parties.

La Mission Locale du Libournais a bénéficié en janvier du versement d'une avance de la cotisation 2020 d'un montant de 138 960,00€ équivalant à 75% de la cotisation versée en 2019.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et **1 non participant** (Thierry MARTY)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une cotisation d'un montant de 189 224,28€ pour l'année 2020 à la Mission Locale du Libournais,
- verser le solde de la cotisation 2020 de 50 264,28€.

Imputation budgétaire au budget principal : chapitre 011 - compte 6281 - service VILLO - fonction 523

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne le 19 novembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALI**

Envoyé en préfecture le 19/11/2020  
Reçu en préfecture le 19/11/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20201116-2020\_11\_283-DE

**SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**2020-11-283 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 9 novembre 2020**

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

**Absents :**

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRASSE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETU  
PARTICIPATIVE  
ASSOCIATION PLIE DU LIBOURNAIS : COTISATION 2020**

Envoyé en préfecture le 19/11/2020 - 2/3  
Reçu en préfecture le 19/11/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20201116-2020\_11\_283-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Jeunesse, de l'Insertion, de l'Attractivité du monde étudiant et de la Démocratie participative,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission en charge de la jeunesse, de l'insertion, de l'attractivité du monde étudiant et de la démocratie participative,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 novembre 2020,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) adhère à l'Association Intercommunale « Plan Libournais d'Insertion par l'Economique », structure d'animation et de gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays du Libournais créée depuis 1996.

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) a pour ambition de favoriser le retour à l'emploi stable et durable des personnes exclues du marché du travail.

Pour cela, une équipe de 10 intervenants à l'échelle du Grand Libournais accompagne les personnes prises en charge par le dispositif comme suit : 8 référents de parcours et 2 chargés de relations entreprises.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, La Cali assure le portage de 7 de ces postes (5 référents de parcours et 2 chargés de relations entreprises) qui interviennent uniquement à l'échelle de l'agglomération.

Chaque participant intégré dans le PLIE bénéficiera d'un accompagnement d'un référent de parcours et d'une chargée de relations entreprises

Les référents de parcours assurent un accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi. Il s'agit donc principalement :

- d'assurer des fonctions d'accueil, de conseil et de suivi des participants,
- de coordonner toutes les démarches liées au parcours d'insertion du participant en mobilisant l'ensemble de compétences et moyens nécessaires en matière de mobilité, formation, etc,
- d'accompagner dans la proximité chaque participant jusqu'à 6 mois après son intégration à l'emploi.

Les chargés de relations entreprises agissent en complément de l'action des référents de parcours en mettant en place des actions orientées vers l'emploi telles que :

- des rencontres entre des employeurs potentiels et les participants du PLIE autour d'actions spécifiques ou partenariales : visites d'entreprises, tables rondes, entretiens relais, essais en milieu de travail, Forums..., etc.
- des mises en relation des employeurs sur des offres d'emploi collectées auprès d'entreprises locales et/ou partenaires du SPEP.

En 2019, les référents de parcours et les chargés de relations entreprises ont accompagné 391 participants dont :

- 151 nouvelles personnes,
- 70% de femmes,
- 68% ont un niveau inférieur au BAC,
- 448 étapes emploi-formation ont été réalisées,
- 54% sont sorties positivement en emploi ou qualification.

Les données présentées par le PLIE du Libournais sur les caractéristiques sociales et économiques de ses participants attestent de la nécessité d'assurer une offre d'accompagnement renforcée vers l'emploi. Aussi, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association au titre de l'année 2020 et d'attribuer une cotisation de 101 105,13€ soit 1,09€ par habitant sur la base de 92 757 habitants.

Le PLIE a bénéficié d'une avance sur cotisation en janvier 2020 d'un montant de 73 648,80€ équivalant à 75% de la cotisation versée en 2019.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et 1 non participant  
(*Fabienne FONTENEAU*)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une cotisation d'un montant de 101 105,13€ pour l'année 2020 au PLIE du Libournais,
- verser le solde de la cotisation annuelle s'élevant à 27 456,33€.
- signer la convention de mandat afférente.

Imputation budgétaire au budget principal : chapitre 011 - compte 6281 - service VILL0 - fonction 523

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication, le  
Fait à Libourne 19 novembre 2020

Le Président informe que la présente délibération  
peut faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal administratif de  
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter  
de sa publication et de sa réception par le  
représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20201116-2020\_11\_283-DE

**SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**2020-11-284 - 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 9 novembre 2020**

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

**Absents :**

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

## LE COMITÉ LOCAL ÉCOLE ENTREPRISE (CLEE) DU LIBOURNAIS DEMANDE LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU LYCÉE HENRU BRULLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BAC À VOILE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Jeunesse, l'Insertion, l'Attractivité du monde étudiant et la Démocratie participative,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Jeunesse, insertion, attractivité du monde étudiant et démocratie participative en date du 10 novembre 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 novembre 2020,

Le Comité Local École Entreprise (CLEE) est une instance qui a vocation à accentuer les échanges entre l'école et le monde économique et à structurer opérationnellement la relation école-entreprise d'un bassin d'emploi. Le CLEE vise un triple objectif :

- favoriser l'insertion professionnelle des élèves après leur sortie du système éducatif,
- aider et accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation, en leur permettant de connaître les différents métiers qui s'offrent à eux localement,
- donner des clefs de compréhension aux élèves pour les préparer progressivement à leur arrivée future dans le monde professionnel.

Le CLEE du Libournais a été initié sous l'impulsion de l'Académie de Bordeaux et est piloté par le Lycée Henri Brulle depuis 2018.

Il est composé d'acteurs représentatifs en matière d'orientation, de formation, d'insertion, d'emploi et du monde économique de la Zone d'Animation Pédagogique du Libournais.

Au regard de ses compétences, La Cali est devenue membre du CLEE pour contribuer à cette action commune, constructive et efficace afin de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes du territoire.

Depuis 2019, le CLEE du Libournais souhaite porter une action innovante d'intérêt local – impulsé par l'association Aquinaus - à savoir la construction d'un bac à voile permettant la navigation des personnes à mobilité réduite, avec leurs fauteuils et leurs accompagnateurs, sur les fleuves et les rivières.

L'association Aquinaus s'emploie à valoriser et préserver le patrimoine de la Nouvelle Aquitaine à travers la construction, restauration et navigation de voiliers traditionnels en bois.

Ainsi, elle appuie le CLEE du Libournais dans la construction du bac à voile, et assurera son exploitation sur les cours d'eau du Libournais et de Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci contribuera à valoriser le patrimoine fluvial lors d'événements culturels du Libournais (Fête de la Confluence, ...) et tout au long de la saison touristique.

Cette embarcation traditionnelle sera réalisée avec la participation de 3 établissements scolaires : les lycées Henri Brulle et Jean Monnet ainsi que le collège Marguerite Duras, ce dernier accueillera d'ailleurs le chantier. Ainsi, ce sont près d'une cinquantaine d'élèves qui seront mobilisés pour l'ensemble de la construction et la décoration entre janvier 2021 et le printemps 2022.

Ce projet s'inscrit également dans une démarche d'économie circulaire en utilisant, autant que possible, des matériaux de ré-emploi et issus du territoire.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (72 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention au Lycée Henri Brulle d'un montant de 5 000€ pour conduire ce projet
- signer la convention de partenariat et tous documents afférents.

Imputation budgétaire au budget principal : chapitre 011 - compte 6573 - service VILLO



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne **19 novembre 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



*[Handwritten signature in blue ink]*

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20201116-2020\_11\_284-DE